



## Rapport de la commission

Motion – formation supérieure en romanche

*Berne, le 30 mai 2012*

Monsieur le Président,  
Monsieur le Conseiller fédéral,  
Chères et chers collègues,

La commission de la Science, de l'Education et de la Culture (CSEC) a reçu très positivement, lors de sa séance du 10 mai dernier, la motion de notre commission sœur du Conseil des Etats qui concerne la formation supérieure en romanche dans notre pays.

C'est en fait la question du plurilinguisme et du respect des différentes minorités linguistiques de notre pays qui est en jeu. Ceci contribue à la force de la Suisse, à sa spécificité, à sa cohésion nationale.

Malgré les efforts de plusieurs cantons (et particulièrement de celui des Grisons), l'avenir du romanche, langue parlée par 60'000 personnes dans notre pays, est incertain. Cela doit nous inquiéter. Le romanche est une de nos langues nationales et doit donc avoir toute l'attention des autorités fédérales de ce pays.

Pour sauvegarder, et pour promouvoir une langue, l'école joue un rôle essentiel. La langue doit impérativement être enseignée à tous les niveaux de formation, de l'école obligatoire à l'université, en passant par le niveau secondaire. Tout cela est d'ailleurs lié. Pour que le romanche (qui est aujourd'hui une discipline de maturité reconnue) soit correctement enseigné au niveau secondaire, il faut que des enseignants puissent être formés en littérature et linguistique romanches dans nos universités. Et c'est là que la situation est inquiétante.

Le canton des Grisons n'étant pas universitaire, les étudiants doivent se rendre dans d'autres cantons pour y suivre une telle formation. A l'heure actuelle, trois universités proposent des cours de romanche :

- Genève tout d'abord, mais qui ne propose qu'une sorte de sensibilisation à la langue, pour des débutants et non pour des romanchophones.
- Ce sont donc surtout les universités de Zurich et de Fribourg qui jouent un rôle essentiel. Mais l'avenir de cette formation est malheureusement incertain. A Fribourg, le professeur chargé de cet enseignement prendra sa retraite à la fin de ce semestre. On parle parallèlement de baisse de moyens pour cette branche, voire de réduction d'heures.

Tout ceci doit nous inquiéter. La Confédération doit prendre ses responsabilités pour soutenir le romanche, cette langue propre à la Suisse et qui a une importance culturelle et sociétale égale aux

autres langues de notre pays. La motion, qui demande au CF d'assurer, en collaboration avec les cantons, qu'une formation en romanche soit proposée dans nos universités, est donc capitale.

En outre, l'enseignement du romanche dans nos universités est également primordial pour les médias, ainsi que pour les administrations cantonale et fédérale.

La commission de la Science, de l'Education et de la Culture a soutenu à l'unanimité la motion.

Après la WBK du Conseil des Etats, le Conseil des Etats et la WBK du National, nous vous invitons à soutenir cette motion.